



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DE LA MRC DE BONAVENTURE**

**Aux contribuables de la susdite MRC :**

Un projet de Règlement portant le numéro 2019-05 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure" a été adopté par la résolution numéro 2019-04-58 du Conseil de la MRC de Bonaventure, lors de l'assemblée régulière tenue le 17 avril 2019 à Saint-Siméon.

Le projet de Règlement numéro 2019-05 a pour objet et conséquence d'identifier des territoires incompatibles avec l'activité minière sur le territoire de la MRC de Bonaventure et de contrôler l'implantation d'usages incompatibles avec l'activité minière à proximité de sites d'activité minière déjà existants.

Une assemblée publique de consultation tenue par le conseil d'administration de la MRC de Bonaventure et présidée par le préfet, monsieur Éric Dubé, aura lieu le **mercredi 29 mai 2019 2018, à 16h00, au siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle (51, rue Notre-Dame)**. À cette occasion, l'ensemble de la population et des organismes de la MRC de Bonaventure sont invités à venir se prononcer sur le projet de Règlement numéro 2019-05 modifiant le Règlement 2008-09 "Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure".

Copie du projet de Règlement numéro 2019-05 peut être consultée au siège social de la MRC de Bonaventure à New Carlisle et au bureau de chaque municipalité et ville dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Bonaventure.

Anne-Marie Flowers, directrice-générale et secrétaire-trésorière  
MRC de Bonaventure, le 29 avril 2019